

REGLEMENT 2011

Art. 1 – Conditions de participation :

La participation au **Motorlegend Pronostics Challenge** n'est subordonnée à aucune contribution financière. La participation est ouverte à toute personne inscrite régulièrement sur les *fora* de **Motorlegend**. L'inscription au **Motorlegend Pronostics Challenge** vaut tacite acceptation préalable des articles du présent règlement.

Art. 2 – Modalités de participation :

Chaque candidat déposant ses pronostics dans les délais impartis est inscrit d'office au **Motorlegend Pronostics Challenge** même s'il ne participe pas à toutes les manches. Pour déposer ses pronostics, le candidat propose ses classements via un *post* sur un *topic* préalablement ouvert dans un délai de 15 jours précédant le départ de la course. Le pronostic consiste à donner les numéros de dossards des premières, secondes et troisièmes voitures classées dans leur catégorie respective [P1-P2-GT] à l'issue de la course. Le candidat peut, jusqu'à un délai de 48 heures avant le départ de l'épreuve, revenir sur ses pronostics. Il a dans ce cas l'obligation d'avertir via un *post* sur ce même *topic* la personne chargée de collecter les pronostics. **Toute inscription ou modification de pronostics intervenant dans un délai inférieur à 48 heures avant le départ de la course ne pourra être comptabilisée.** Cependant, il est rappelé à l'ouverture du *topic* de chaque manche la date limite [jour et heure] de clôture des dépôts des pronostics. Enfin, les liens vers le site *Internet* de l'organisateur seront rendus disponibles sur le *topic* tout au long de la durée des pronostics et de la course. Les organisateurs informeront les joueurs sur leur position au classement de la manche, de leur catégorie ainsi qu'au **Motorlegend Pronostics Challenge**. **Attention, pour des raisons techniques, les organisateurs sont malheureusement contraints de restreindre à 30 le nombre de concurrents pour toute la saison.**

Art. 3 – Epreuves incluses au Motorlegend Pronostics Challenge et barème d'attribution des points :

Art. 3.1 – Sont incluses au **Motorlegend Pronostics Challenge** les six épreuves suivantes [sous réserve de maintien aux championnats ALMS et LMS] :

- 12 HEURES DE SEBRING
- 6 HEURES DU CASTELLET
- 6 HEURES OU 1.000 KM DE SPA FRANCORCHAMPS
- 24 HEURES DU MANS
- 6 HEURES OU 1.000 KM DE SILVERSTONE
- PETIT LE MANS – 10 HEURES OU 1.600 KM

Art. 3.2 – Barème d’attribution des points :

Le barème ci-dessous fait office de barème référent pour toute épreuve dont la durée est inférieure ou égale à six heures. Aucune révision du barème des points ne pourra intervenir en cours de saison. Seules les trois catégories mentionnées ci-dessous donneront lieu à tenue de pronostics. Cependant, les organisateurs rappelleront les catégories à pronostiquer lors de l’ouverture du *topic* de chaque manche en cas d’absence de l’une des catégories sur l’épreuve.

Cat.	1 ^{er} P1	2 ^{ème} P1	3 ^{ème} P1	1 ^{er} P2	2 ^{ème} P2	3 ^{ème} P2	1 ^{er} GT	2 ^{ème} GT	3 ^{ème} GT
Points	5	5	5	10	10	10	15	15	15

Pour les courses se déroulant sur une durée supérieure à six heures, un coefficient multiplicateur au barème présenté ci-dessus est appliqué proportionnellement à la durée de l’épreuve. Seront donc appliqués aux six épreuves les coefficients suivants [produits à l’arrondi supérieur]:

12 HEURES DE SEBRING	6 HEURES DU CASTELLET	6 HEURES DE SPA	24 HEURES DU MANS	1000 KM DE SILVERSTONE	PETIT LE MANS
2	1	1	4	1	1.6

Il est clairement stipulé que **les points ne seront attribués aux joueurs ayant pronostiqué qu’après publication définitive des résultats de chaque course sur le site internet de l’organisateur.** Parallèlement et afin de respecter une certaine équité entre tous les joueurs, **les organisateurs du Motorlegend Pronostics Challenge ne pourront valider le résultat d’une manche si le nombre de joueurs ayant pronostiqué sur la manche n’est pas au moins égal à la moitié [50% à l’arrondi supérieur] du nombre total de joueurs inscrits sur le Motorlegend Pronostics Challenge au démarrage de la manche.** Les organisateurs préciseront le nombre de joueurs nécessaires avant le début de la manche afin que celle-ci puisse être définitivement validée.

Art. 3.2.1 – Attribution d’un point bonus pour le premier abandon de la course :

Lors de chaque manche, un point bonus sera accordé à tous les joueurs ayant pronostiqué le bon numéro de dossard de la voiture qui abandonne la course la première. Suivant le règlement officiel de l’épreuve, l’abandon peut être officialisé au nombre de tours parcourus par la voiture ou bien au temps de course réel avant l’abandon. Ce point bonus n’est pas soumis au coefficient multiplicateur inhérent à la manche.

Art. 3.2.2 – Attribution d'un bonus pour les voitures placées :

Lors de chaque manche, un bonus sera accordé lorsque le joueur aura pronostiqué une voiture à une place donnée et que cette dernière se classe bien dans le tiercé de la catégorie mais à une place différente [ex : la voiture n°1 a été pronostiquée vainqueur de sa catégorie mais se classe finalement seconde ou troisième]. Ce bonus n'est pas soumis au coefficient multiplicateur inhérent à la manche. Il est d'un point par voiture pour la catégorie P1, deux points par voiture pour la catégorie P2 et de trois points par voiture pour la catégorie GT.

Art. 3.2.3 – Attribution d'un bonus pour le nombre d'abandons en course :

Lors de chaque manche, un bonus sera accordé lorsque le joueur aura pronostiqué à une quantité près le nombre d'abandons au cours de l'épreuve. Le joueur empoche trois points pour un bon pronostic, deux points si son pronostic est à \pm une unité du nombre réel d'abandons et un point si son pronostic est à \pm deux unités. Le joueur ne recevra aucun point au-delà. Ce bonus n'est pas soumis au coefficient multiplicateur inhérent à la manche.

Art. 3.2.4 – Désignation du vainqueur du **Motorlegend Pronostics Challenge** :

Le vainqueur du **Motorlegend Pronostics Challenge** sera le joueur qui aura obtenu le maximum de points à l'issue du championnat. Il se verra décerner le titre symbolique de « **Champion MPC de l'année** ». En cas d'égalité de points entre plusieurs joueurs à l'issue du **Motorlegend Pronostics Challenge**, le vainqueur désigné sera celui qui aura remporté le plus de victoires ou, à défaut, obtenu le plus de podiums. Seule l'égalité parfaite au vu de ces trois critères désignera les joueurs vainqueurs *ex-æquo*. De même, un classement interne à chaque catégorie basé sur les critères énoncés ci-avant désignera à la fin de l'année le vainqueur de la catégorie visée.

Art. 3.2.5 – Récompenses :

Aucune récompense à titre onéreux ne peut être versée au vainqueur d'une manche ou bien au vainqueur du Motorlegend Pronostics Challenge. Cependant, les organisateurs se réservent le droit d'attribuer une ou plusieurs récompenses d'autre nature que ce soit au(x) vainqueur(s). Il est à noter que les organisateurs souhaitent en premier lieu mettre en avant le caractère ludique de ce concours. A ce titre, il n'est d'ailleurs prévu aucune pénalité ni aucun bonus autres que ceux déjà mentionnés sur le présent document.

Art. 4 – Requêtes :

Est uniquement recevable toute requête du joueur portant sur l'attribution des points sur la manche ou bien le **Motorlegend Pronostics Challenge** en cas d'erreur de saisie des pronostics par la personne chargée de les collecter. Leurs pronostics seront donc normalement saisis par la personne chargée de les collecter.

Art. 4.1 – Cas de force majeure :

Sont reconnus cas de force majeure les événements inhérents à des conditions climatiques qui gêneraient les joueurs dans le dépôt de leurs pronostics dans les temps impartis. Sont aussi reconnues comme cas de force majeure les pannes informatiques. Le joueur victime de l'une de ces deux conditions s'il prévient les organisateurs avant le départ de la course ne sera pas sanctionné par une absence de pronostics. Ces derniers seront normalement saisis par la personne chargée de les collecter.

Art. 5 – Clause de non-révision annuelle :

Le présent règlement est réputé définitif jusqu'à la fin du championnat de l'année en cours. Aucune révision ne peut intervenir sur quelque article qu'il soit en cours de championnat. Les organisateurs informeront des révisions du règlement du **Motorlegend Pronostics Challenge** durant *l'intersaison* – terme définissant le temps écoulé entre la dernière manche de l'année en cours et la première de l'année suivante.

Fait à BREST, le 27 décembre 2010

Les administrateurs de *Motorlegend.fr*

Chamu1986

Vantage

Les modérateurs du forum *Endurance et Protos* et les co-organisateurs du *Motorlegend Pronostics Challenge*

Haine Kane

Laurent du 78

Killian

Titounet